



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

Paris, le 1er mars 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fiscalité gazole : La FNTR réclame le maintien du carburant professionnel

Dans le contexte des réflexions en cours sur la fiscalité écologique et sur la résorption des difficultés budgétaires de l'Etat, un alignement de la fiscalité gazole sur la fiscalité essence est aujourd'hui sérieusement envisagé en France.

Il convient de rappeler au préalable qu'à l'origine le carburant diesel (ou gazole) était spécifiquement destiné aux véhicules utilitaires. C'est la performance des constructeurs automobiles français qui a permis l'accès le plus large des véhicules particuliers à la motorisation diesel.

Le particulier conserve donc le choix entre, d'une part la motorisation essence, et d'autre part la motorisation diesel. Et, dans ce choix, peuvent entrer en ligne de compte des considérations fiscales.

En l'absence de carburant alternatif, les entreprises de transport routier sont, quant à elles, condamnées à utiliser le gazole.

C'est pourquoi, les Etats de l'Union européenne ont, en vertu de la directive européenne Energie de 2003, la possibilité de taxer de manière différenciée l'essence et le gazole. Sur le fondement de cette même directive, les Etats sont également autorisés à différencier fiscalement le gazole à usage professionnel (véhicules utilitaires) et le gazole à usage privé (véhicules particuliers).

Dans les débats en cours, la FNTR entend que soit préservé le carburant professionnel, c'est-à-dire la possibilité d'appliquer des taux d'accises différenciés en fonction de l'usage privé ou professionnel du gazole.

La FNTR entend également que la France s'abstienne de toute construction fiscale franco-française désarticulée du cadre réglementaire européen existant (la directive énergie de 2003).

La fiscalité écologique doit revêtir un caractère incitatif et non un caractère punitif.

Jean-Christophe Pic, Président de la FNTR, a déclaré : *"L'usage professionnel du carburant est clairement menacé. Le gel de la TICPE depuis 2004 a permis à la France de rejoindre la moyenne européenne en matière d'accises sur les carburants. Il faut conforter cet acquis. Il est hors de question de voir 10 ans d'efforts anéantis en quelques semaines"*

"Dans le contexte de la mise en œuvre de la taxe poids lourds, ce serait une mesure provocatoire" a-t-il ajouté.

A propos de la FNTR :

La FNTR est l'organisation leader du transport routier de marchandises. Elle rassemble, avec 12 500 entreprises, les 2/3 des entreprises de transport adhérentes à une organisation professionnelle. Elle accueille des entreprises de toutes tailles (groupes, PME, TPE) et de toutes spécialités, aux activités diversifiées.

Contacts Presse :

FNTR / Nicolas Paulissen
01 44 29 04 10
nicolas.paulissen@fntr.fr

Eté en Hiver / Morgane Gens
01 40 70 93 17 – 06 88 63 34 30
morgane.gens@eteenhiver.com